



Préfecture de La Réunion

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales
MR/HD

ARRETE N° 14/D.R.A.S.S./B.E.C.

**MODIFIANT L'ARRETE N° 06/DRASS/BEC DU 28 FEVRIER 2006
fixant la composition du jury des épreuves de sélection
pour l'admission dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers
de Saint-Denis et de Saint-Pierre
Session 2006**

---0---

**LE PREFET DE LA REUNION,
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;

VU le décret n° 92-264 du 23 mars 1992 modifiant le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié, relatif aux études conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière ;

VU l'arrêté du 23 mars 1992 modifié relatif aux conditions d'admission dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers préparant au Diplôme d'Etat d'infirmier ;

VU l'arrêté du 30 mars 1992 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation en Soins Infirmiers ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2000 modifiant de précédents arrêtés relatifs aux formations et examens paramédicaux relevant de la compétence du Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action sociale ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2004 fixant le nombre maximum d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'infirmier ;

SUR proposition de Madame la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales ;

A R R E T E :

Article 1er : L'article 1er dudit arrêté est ainsi modifié :

. Membres de l'équipe enseignante de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Saint-Pierre

Ajouter :

- Madame Martine VAUGIEN.

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice régionale des affaires sanitaires et sociales, les directeurs des établissements hospitaliers et les directrices des instituts de formation en soins infirmiers concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 11 avril 2006

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Régionale des
Affaires Sanitaires et Sociales,

Flore THEROND-RIVANI